

Intervention de Geneviève P-Gaillard,
Députée des Deux-Sèvres,
Budget de l'Ecologie

Après 18 mois d'exercice du pouvoir, on comprend mieux pourquoi le Président de la République réserve ses grandes déclarations environnementales pour les sommets internationaux. Il serait cruel de mettre en parallèle l'affirmation à Johannesburg de la responsabilité collective dans la dégradation de notre environnement et l'absence totale d'ambition nationale pour faire du ministère de l'écologie un ministère de plein exercice.

Le budget du ministère, contrairement à la loi de finance pour 2003, subit une infime hausse, un léger frémissement qui s'inscrit bien en continuité du précédent exercice. Pourquoi, parce que une fois encore en complet décalage avec le record du pic de pollution qu nous avons connu cette année.

Toutefois cette hausse s'explique en partie par l'intégration du fond national de solidarité eau dans le budget du ministère. Hors changement de périmètre, la hausse des moyens de paiement est de 2,7 %. Si on met en parallèle le taux d'inflation prévu pour 2004, on mesure alors le caractère limité de cette hausse.

Avec une si faible augmentation, on peut aussi affirmer sans trop se tromper que vous n'avez aucune ambition de semer pour l'avenir puisque même l'expertise environnementale et la recherche subissent une réduction de crédit.

Certes, Madame la Ministre, vous nous dites qu'un bon budget ne se juge pas à l'aune des crédits prévus mais à travers le prisme de l'interministérielle. Cela pourrait être vrai, si parallèlement les budgets, les propos et les actes de vos collègues allaient dans ce sens.

Mais cela n'est pas le cas si je juge à travers deux exemples (pour faire vite) qui confortent l'absence de cohérence de l'action gouvernementale en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Le premier concerne les transports collectifs en site propre, qui, malgré le léger revirement que l'on vient d'observer, ne sont pas financièrement accompagnés à la hauteur des enjeux et des projets, ce qui immanquablement nous interroge sur l'avenir des PDU.

Le second concerne l'augmentation prévue dans la loi Affaire Rurale de l'assise géographique du conservatoire, et sa mise en relation avec la baisse des crédits accordés par votre ministère !!

J'aurai bien d'autres exemples, mais le temps presse et je voudrai revenir à votre budget proprement dit.

Revenant à l'analyse de ce budget 2004, force est de constater que ce dernier n'est pas crédible au regard des ambitions affichées puis martelées à grand renfort médiatique par le chef de l'Etat.

Ne chercherait-on pas à nous persuader à coup de réclame et de slogan, que ce gouvernement, plus vert que vert, sera celui de la meilleure prise en compte de la dimension environnementale avec comme fer de lance l'élévation constitutionnelle du droit de l'homme à l'environnement et l'avènement ministériel du développement durable... On ne demanderait que ça en considérant le contexte de crises environnementales majeures à répétition que nous venons de connaître : inondations, tempêtes et naufrages de supertankers, catastrophe industrielle, incendies, canicule... Cette convergence nous mène-t-elle au plus fort budget de l'environnement depuis la création du ministère éponyme en 1971 ? Et bien NON, PAS DU TOUT !

Si ce décalage laisse perplexe, du point de vue communautaire, le lyrisme du chef de l'Etat, le cocorico de la charte de l'environnement prête à rire tant il tranche avec la réalité de l'engagement de la France. En effet comment concilier les ambitions criées, avec le fait que la France soit en queue de peloton des mauvais élèves de l'Union européenne du point de vue de la transposition des Directives puis de leur application ! Pire, la Charte de l'environnement s'accommodera-t-elle des nombreuses condamnations de la Cour Européenne de justice ?

Je ne résiste pas à la malheureuse occasion de citer le marais poitevin, qui, zone humide exceptionnelle partagée entre deux régions qui vous son chères, est aujourd'hui enlisé dans les surenchères nuisibles et graves, malgré les annonces qui ont été faites par le Premier Ministre. Faute de crédits suffisants en provenance de tous les ministères concernés, ce territoire sous le coup de condamnations européennes, et de retrait de labellisation par défaut de protection est aujourd'hui menacé.

Les deux régions, les trois départements concernés, tous de votre majorité, et ce depuis des années, attendent en vain que l'Etat vienne les sauver car incapables d'apporter eux-mêmes des solutions pérennes. Même moi, je nourrissais l'espoir secret que notre Premier Ministre et vous-même, suscitent un traitement plus adapté en particulier en matière d'agriculture et de mesures agri-environnementales, mais nenni !

Certes, je me félicite de sa prise en compte, dans la loi Affaires Rurales, mais il nous faudra sûrement aller plus loin (Natura 2000).

Que dire aussi –dans la même série, que le frein de la France, au nom de la compétitivité, au programme européen REACH ?

Quel est le visage de la France qui a fait pression pour édulcorer le contenu de la directive relative à la prévention et à la réparation des dommages écologiques résultant des activités industrielles ?

A l'image de ce budget, la politique environnement de la France s'inscrit souvent en trompe l'œil ! Nos voisins nous taquent souvent en disant que nous français avons choisi le coq comme emblème parce que c'est le seul animal qui chante les pattes dans le fumier !! C'est malheureusement l'impression que me donne ce grand cocorico sur la charte alors que nous sommes empêtrés dans le lisier breton !! Autre dossier où plane la menace d'une nouvelle condamnation de la Cour Européenne...

Plus grave que cette énorme déception, que ce grand écart entre le discours et l'agir, ce budget aux élans poussifs masque mal la continuité d'une dérive amorcée lors du précédent budget, et particulièrement déclinée au portefeuille de l'environnement, à savoir un conséquent désengagement de l'Etat ! Désengagement entrepris dans le budget 2003 et dont on mesure

déjà les graves conséquences augurant malheureusement de la même impuissance des pouvoirs publics face aux prochaines crises !! Ce budget participe, par ces manquements, du déficit des politiques publiques environnementales.

En matière de protection de la nature des sites et des paysages, une baisse de 10 % est prévue alors que vous nous annoncez une stratégie nationale pour la biodiversité. Ce choix budgétaire est d'autant plus incohérent qu'actuellement seulement 1,18 % du territoire est protégé dans ce cadre, que la dotation Natura 2000 est en diminution ainsi que celle allouée à la gestion et la conservation des milieux naturels sensibles.

Mon collègue Chanteguet ne manquera pas lui non plus, de vous montrer le grand écart entre les actes et les paroles.

La protection de l'eau et des milieux aquatiques trinque elle aussi. Après avoir subi une baisse l'année dernière, le budget semble stationnaire. Une nouveauté importante toutefois : l'intégration complète du FNSE dans le budget de l'eau.

Le compte d'affectation spéciale « Fonds national de l'eau » est clos (article 21, 1^{ère} partie du projet de loi de Finances pour 2004). Par conséquent le FNDAE disparaît. Une taxe est créée sur les consommations d'eau distribuée dans toutes les communes bénéficiant d'une distribution publique d'eau potable. Cette taxe est affectée au budget général de l'Etat, lequel peut attribuer des subventions en capital aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour l'exécution des travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans les communes rurales. Toutefois, nous n'avons aucune assurance sur le niveau des aides de l'Etat et leur pérennité ainsi que sur la procédure d'attribution.

L'amputation des recettes de la part PMU par la loi de Finances pour 2003 avait déjà porté un sérieux coup au FNDAE. En effet les départements ont vu leurs dotations diminuer très fortement : pour 64 d'entre eux, la baisse est comprise entre 50 et 75 %, pour 25 autres, la baisse est supérieure à 75 %. Ces baisses remettent en cause de nombreux programmes de travaux d'assainissement en milieu rural alors que la qualité de l'eau ne cesse de se détériorer.

Ces choix budgétaires complétés de l'abandon du projet de loi portant réforme de la politique de l'eau adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 10 janvier 2002 confirment l'absence totale de politique de l'eau de votre gouvernement.

Toutefois, un effort important est à saluer en matière d'inondations puisque la dotation passe de 42 M€ à 61,7 M€ pour 2004 (DO+AP). Conformément à la décision du gouvernement de Lionel Jospin au CIADT du 9 juillet 2001, le 5 septembre 2003 a été inauguré à Toulouse le service central d'hydrométéorologique et d'appui à la prévision des inondations. Cette dotation devrait permettre au service de fonctionner en regroupant une trentaine de spécialistes.

Enfin, les efforts soutenus pour instaurer une solidarité et une péréquation nationales sont encore une fois à la baisse.

Que va devenir, dans ce domaine encore, la solidarité ? La fracture sociale- urbaine, ethnique et parfois religieuse dont parle le Président de la République s'enrichira sûrement sous peu d'une fracture environnementale, qu'aucune charte adossée à la constitution ne pourra réparer !!

Le chapitre concernant la prévention de la pollution et des risques est peut être celui qui m'apparaît le moins mauvais. Toutefois rien ne nous permet, dans le bleu de connaître le détail de la hausse de 27 % en DU et CP de la prévention des risques technologiques.

Est-ce que, Madame la Ministre, un effort particulier va être entrepris dans le domaine de l'amélioration de l'information et de la concertation ?

La nouvelle baisse prévue pour la prévention des risques naturels, aura pour conséquence de limiter le nombre d'action des collectivités dans ce domaine alors que l'objectif affiché reste toujours de 5000 communes couvertes par un PPR approuvé en 2005.

Je vais maintenant aborder, trop succinctement encore le soutien de votre ministère aux établissements publics, et tout cela pour dire que j'ai le sentiment profond qu'ils seront bientôt incapables d'assumer leur mission, et ne pourront plus faire valoir leur compétence.

Je peux illustrer ces propos avec l'exemple de l'IFEN, qui descend progressivement vers une absence de moyens sans précédent. Pourtant, cet institut qui a toujours mené à bien ses missions, malgré des moyens humains et financiers limités, par le passé, je le reconnais, mériterait sûrement un regard plus attentif. Ses travaux qui nous éclairent sur les grandes tendances en matières de protection de l'environnement représentent un outil indispensable à la conduite de nos actions en matière de protection environnement.

Mais je préfère m'arrêter sur deux structures phares vis-à-vis desquelles nous avons déjà par le passé attiré votre attention. Il s'agit de l'AFFSE et de l'ADEME.

L'AFFSE dont le budget baisse depuis deux années, devrait au contraire le voir augmenter considérablement afin d'être en mesure très rapidement d'anticiper des catastrophes telles que celle que nous avons connu cette année à travers la canicule. Sous double tutelle, cette agence a précisément vu le jour pour alerter sur l'arrivée de ces catastrophes, aussi surnoisées que dramatiques. Cet outil, jeune certes, devrait donc être en pôle position en matière de veille environnementale, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Concernant l'ADEME, nous avons aussi dénoncé l'année dernière le désengagement de l'Etat à travers l'effondrement de ses crédits, visant particulièrement la suppression des subventions pour le traitement des déchets en direction des collectivités. Cette année, en subissant encore un effet double détente, et ce malgré la quasi stabilisation, l'Agence n'est pas suffisamment dotée pour honorer ses engagements vis-à-vis des collectivités. Sous prétexte de décentralisation, les collectivités locales ne pourront plus compter sur l'aide de l'Etat notamment par l'intermédiaire de cette structure. Dans ce projet de loi de finances, le ministère a décidé « de stopper l'apport général et systématique des subventions en matière de déchets ». Dans cette logique, les crédits de paiements annulés en mars 2003 s'élèvent pour l'ADEME à 3,5 millions d'euros soit une nouvelle baisse de près de 5% pour les subventions d'investissement accordées par l'Etat à l'ADEME. La conséquence dommageable d'un tel désengagement est patente, en effet, selon les conclusions du rapport du commissariat général au plan rendues publiques le 9 septembre dernier, les trois quarts des départements français crouleront sous les déchets d'ici 2010.

Rappelons qu'aux vues des difficultés de fonctionnement de l'exercice 2003, un plan d'économies a été adopté, qui prévoit notamment de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux. La question du financement des 100 postes créés entre 1999 et 2001 restera entière en 2004.

Par ailleurs, avec une dotation du Ministère de l'Ecologie à l'ADEME d'un montant de 100,4 M€ (DO+CP) et de 167 M€ en autorisation de programme, on voit mal comment les énergies renouvelables pourraient connaître l'essor escompté.

Et puisque j'ai mentionné les énergies renouvelables, nous savons maintenant que ce qui peut véritablement booster leur développement c'est un coup de pouce fiscal. Quand nous déciderons nous à assujettir la fourniture d'électricité issue d'énergies renouvelables d'un taux réduit de TVA ? Quand généraliserons l'avoir fiscal et le taux réduit de TVA concernant les équipements sans distinguer entre logement neuf et ancien réhabilité ? En tout cas pas dans ce projet de loi de finances ! Autre exemple du décalage entre le dire et le faire.

La seule rupture apparente avec la logique amorcée dans le précédent budget, c'est peut-être la lutte contre les nuisances sonores. Je ne m'étendrai pas sur le sujet, mon collègue Blazy le fera, mais je rappellerai seulement que l'augmentation affichée de 170 % doit être relativisée car s'expliquant beaucoup du fait de la diminution des crédits dans le précédent exercice de près de 60 % alors que je le rappelle, le bruit était déjà la première préoccupation environnementale des français en 2002.

Enfin, je souhaite m'arrêter aussi sur l'effritement du soutien aux politiques environnementales.

Ce désengagement s'exprime notamment vis-à-vis des associations. A cet égard votre budget est en parfaite harmonie avec le « la » gouvernemental, gel de subventions, suppression de emploi jeunes... et le PLF tout entier qui vient d'être voté, organise la clôture du FNDVA, fonds destiné à la formation des bénévoles associatifs. En effet, contrairement à ce que le Premier Ministre avait promis aux associations de protection de l'environnement à Matignon en Juillet dernier, la dotation au partenariat avec le monde associatif baisse de plus de 20 % (de 8,06 M€ à 6,2 M€ pour 2004). A noter que dans la loi de finances pour 2003, il y avait déjà eu une baisse sensible du soutien versé aux associations (-4%). C'est donc un nouveau signe d'une remise en cause des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) signées entre l'Etat et les associations créées par une circulaire du Premier Ministre du 1^{er} décembre 2000. Voilà encore un paradoxe de ce budget, comment mettre en regard sans perplexité, le fait avoué régulièrement par les représentants du ministère, à savoir, le déficit chronique d'expertise, de données de terrain, qui explique d'ailleurs le recours aux associations, et le soutien décroissant aux associations !!!

Bref, Madame la Ministre, nous sommes consternés face à de telles orientations et vous l'aurez compris, le groupe socialiste ne pourra voter pour un tel budget.

Paris, le 24 octobre 2003